

CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Nom : _____ Organisation : _____

Prénom : _____ Adresse : _____

Fonction : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Poste : _____ Prov. : _____ Code postal : _____

Télécopieur : _____ Courriel : _____

MON ENGAGEMENT : Je m'engage à contribuer pour la somme totale de _____ \$
à la campagne majeure de financement de la **Fondation du Cégep de La Pocatière**.

Je désire répartir cette contribution sur une période de : Cinq (5) ans autre (spécifiez svp) _____

Et que les versements annuels de _____ \$ soient effectués au mois de _____ jusqu'à la fin de l'engagement.

SIGNATURE : _____ DATE : _____

MODE DE PAIEMENT :

- Par chèque** : (Prière de libeller votre chèque à l'ordre de la Fondation du Cégep de La Pocatière)
- Prélèvement préautorisé automatique mensuel** de mon compte de caisse ou de banque
(annexer un chèque portant la mention « NUL »)

Le 1^{er} ou le 15^e jour de chaque mois, un montant de : _____ \$

Pendant : jusqu'à avis contraire 5 ans

- Cocher pour recevoir un reçu pour fins d'impôt en fin d'année.

En reconnaissance pour ma contribution :

- Je permets à la Fondation du Cégep de La Pocatière de publier mon nom et le montant de ma souscription.
- Je permets à la Fondation du Cégep de La Pocatière de publier mon nom mais en conservant confidentiel le montant de ma souscription.
- Je préfère que mon nom et le montant de ma souscription demeurent confidentiels.

Tous les dons sont déductibles du revenu imposable dans la mesure où le prévoit la loi.

Numéro d'enregistrement : 120083 9022

Merci de votre générosité!

**LA FORMATION
COLLÉGIALE,
SOURCE D'AVENIR
POUR LES JEUNES**

TABLEAU D'IMPACT FISCAL

CRÉDITS D'IMPÔT AUX PARTICULIERS RÉSIDANTS DU QUÉBEC EN 2015

Fédéral 12.525% sur les premiers 200 \$ et 24.215%, en considérant l'abattement du Québec
 Québec 20% sur les premiers 200 \$ et 24% sur la balance

Don annuel total en argent ou en biens	Crédit d'impôt non remboursable*			Coût annuel du don	Années engagées 5	Coût pour toute la période
	Fédéral **	Québec	Total			
10 000 \$	2 398 \$	2 392 \$	4 790 \$	5 210 \$	50 000 \$	26 049 \$
5 000 \$	1 187 \$	1 192 \$	2 379 \$	2 621 \$	25 000 \$	13 103 \$
2 500 \$	582 \$	592 \$	1 174 \$	1 326 \$	12 500 \$	6 630 \$
1 000 \$	219 \$	232 \$	451 \$	549 \$	5 000 \$	2 746 \$
750 \$	158 \$	172 \$	330 \$	420 \$	3 750 \$	2 099 \$
500 \$	98 \$	112 \$	210 \$	290 \$	2 500 \$	1 452 \$

* Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement et il est basé sur les règles qui s'appliquent en 2015

** Pour les dons fait en argent après le 20 mars 2013, les donateurs admissibles pourront recevoir le super crédit pour premier don de bienfaisance (SCPD), soit un crédit d'impôt fédéral additionnel de 25% sur le premier 1000 \$ des dons monétaires versés (maximum de 250\$ de plus).

Pour être admissible au SCPD, ni le particulier ni son époux ou conjoint de fait ne doit avoir demandé de crédit d'impôt pour dons de bienfaisance au cours des cinq années précédentes.

Un seul SCPD ne sera disponible par couple.

Cependant, le plafond de 1000\$ du SCPD peut être réparti entre les deux conjoints.

Ce crédit temporaire ne pourra être demandé qu'une seule fois, entre les années d'imposition 2013 à 2017.

Don en actions	Don annuel total	Crédit d'impôt*			Coût annuel du don
		Fédéral	Québec	Total	
Hypothèse du don d'actions payées 5 000 \$ et valant maintenant 10 000 \$. Note 1	10 000,00 \$	2 398,12 \$	2 392,00 \$	4 790,12 \$	5 209,88 \$

Note 1 Individu donnant un titre coté en bourse admissible à une œuvre de bienfaisance ou à une fondation publique. Taux d'inclusion du gain en capital nuls donc il n'y a plus d'imposition de ce gain en capital. En conséquence, un don de titre acquis 5 000 \$ et valant 10 000 \$ équivaut à un crédit d'impôt comme si le titre avait été acquis à 10 000 \$ puisqu'il n'y a pas d'imposition du gain en capital sur ce titre. N'a pas droit au SCPD car le don n'est pas monétaire.

DÉDUCTION D'IMPÔT POUR LES SOCIÉTÉS

Don en actions	Don annuel total	Crédit d'impôt*			Coût annuel du don
		Fédéral	Québec	Total	
Compagnie-voir note 2 Revenu imposable inférieur à 500 000 \$	10 000,00 \$	1 100,00 \$	800,00 \$	1 900,00 \$	8 100,00 \$
Companie-voir note 2 Revenu imposable supérieur à 500 000 \$	10 000,00 \$	1 500,00 \$	1 190,00 \$	2 690,00 \$	7 310,00 \$
Société de placements - voir note 3	10 000,00 \$	3 467,00 \$	1 190,00 \$	4 657,00 \$	5 343,00 \$

* Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement et il est basé sur les règles applicables au Québec en 2015.

Note 2	Fédéral	Québec	Total
Revenu imposable inférieur à 500 000 \$	11,0%	8,0%	19,0%
Revenu imposable supérieur à 500 000 \$	15,0%	11,9%	26,9%
Note 3	34,7%	11,9%	46,6%

Du taux fédéral, 26.67% sur les 34.67% est conservé dans un compte d'impôt en main remboursable à raison de 1\$ de remboursement, par 3\$ de dividende versé. En considérant le remboursement, l'impôt total sauvé est plutôt de 19.90%.